



Affiché le 10 octobre 2022

ARRETÉ N° 185/T/2022

Retiré le

DÉPARTEMENT DU HAUT - RHIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LB

Au coeur du Bassin Potassique

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WITTENHEIM

- VU** les articles L 2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** les articles L 411-1 et R 411-1 et suivants, R 417-10 du Code de la Route,
- VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,
- VU** la demande de l'HORTICULTURE BALDECK, 10 rue de l'Ecole à 68790 MORSCHWILLER LE BAS, sollicitant l'autorisation d'occuper quatre emplacements de stationnement sur le parking public situé devant le cimetière de Wittenheim, sis 96A rue du Docteur Albert Schweitzer en vue d'y organiser uniquement une vente de fleurs à l'occasion de la Toussaint,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de régler le stationnement des véhicules afin de sécuriser cette vente sur le domaine public les samedi 29, dimanche 30 et lundi 31 octobre, ainsi que le mardi 1^{er} novembre 2022, de 8h00 à 18h00,

A R R E T E

ARTICLE 1 : La société HORTICULTURE BALDECK est autorisée à installer un stand sur le domaine public les samedi 29, dimanche 30 et lundi 31 octobre, ainsi que le mardi 1^{er} novembre 2022, de 8h00 à 18h00, en vue d'y organiser uniquement une vente de fleurs à l'occasion de la Toussaint. Cette permission d'occuper le domaine public s'effectuera sur les quatre emplacements de stationnement mentionnés, selon le plan ci-joint sur le parking du cimetière, sis 96A rue du Docteur Albert Schweitzer.

ARTICLE 2 : Afin de garantir la sécurité de l'exposant sur le domaine public, l'arrêt et le stationnement seront interdits à tous véhicules motorisés sur les quatre emplacements de stationnement réservés pour ladite vente.

ARTICLE 3 : La société HORTICULTURE BALDECK devra s'acquitter d'une redevance d'occupation du domaine public, dont le droit de place s'élève à 102,40 euros (3,20 € x 8ml x 4 jours) déterminé par le Conseil Municipal pour l'année 2022.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Wittenheim et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

.../...



ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera transmis à la société HORTICULTURE BALDECK, 10 rue de l'Ecole, 68790 MORSCHWILLER LE BAS, et une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Procureure de la République – 20 Ave Robert Schuman – 68100 MULHOUSE
- Monsieur le Commandant de Police – BP 95 - 68273 WITTENHEIM CEDEX
- Monsieur le Médecin Chef du SAMU-CH E. MULLER – 20 Ave du Dr. Laennec – 68100 MULHOUSE
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours – 68270 WITTENHEIM
- M2A – Service PUPA – Z.A. route de Wittelsheim – 68120 RICHWILLER

WITTENHEIM, le 6 octobre 2022



Pour le Maire empêché
La 1^{ère} Adjointe au Maire

Ginette RENCK